

COMMUNE D'ALLASSAC

## DECISION DU MAIRE n° 2023/28

### **Objet : Extension du centre technique municipal Lot 1 – Avenant n° 1**

Le Maire de la Commune d'ALLASSAC,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 39 du Conseil municipal en date du 04 juin 2020, §4, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** la décision d'enlever une partie de l'isolation sous dallage et de relever ce dernier de 20 cm,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 dont le titulaire est la SARL BATI TP 19, La Rivière – Route de Beynat – 19360 MALEMORT, SIRET 511 517 500 00019.

**Article 2** : le montant de l'avenant est de 600,09 € HT (720,11 € TTC).

Le montant du marché pour le lot n° 1 passe donc de 65 776,10 € HT (78 931,32 € TTC) à 66 376,19 € HT (79 651,43€ TTC), soit une augmentation de 0,91 %.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 : opération n° 539 – Travaux bâtiments – Article 2313 constructions (en cours) – Fonction 020 (services généraux).

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire ou devant le Tribunal Administratif de Limoges (1, Cours Vergniaud, 87000 LIMOGES) ou par Télérecours (<https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>) dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 4** : M. le Directeur général des services et Mme la Trésorière du SGC de BRIVE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Fait à ALLASSAC, le 21 juillet 2023.**

**Le Maire,**

The image shows a blue ink signature of Jean-Louis Lascaux over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'ALLASSAC' and '1936' and features a central emblem with a star and a crescent moon.

**Jean-Louis LASCAUX**